

L'INTEROPÉRABILITÉ DANS LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ



L'INTEROPÉRABILITÉ

En santé, la **capacité des logiciels à s'échanger de l'information standardisée** est une fonctionnalité fondamentale permettant de **redonner du temps aux professionnels de santé afin de le consacrer aux patients.**

Les spécifications d'interopérabilité sont définies par un cadre opposable, le Cadre d'Interopérabilité des Systèmes d'Information en Santé (CI-SIS) enrichi et maintenu par l'Agence du Numérique en Santé (ANS). Le **GCS e-santé Pays de la Loire a pour objectif de promouvoir et de mener des projets d'interopérabilité à l'échelle nationale et régionale.**



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT ?

Les établissements sanitaires, médico-sociaux, professionnels de santé, structures de coordination, start-ups et éditeurs de la région Pays de la Loire qui ont des besoins d'interopérabilité.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

- **SENSIBILISATION AUX ENJEUX** d'interopérabilité du Ségur numérique via la mise en place d'événements (webinaires...), de ressources documentaires et des interlocuteurs spécialisés.

Le volet numérique du Ségur en santé a pour ambition de généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels et avec l'utilisateur pour mieux prévenir et mieux soigner.

- **ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ** des structures selon leurs besoins,

- **AIDE À LA COMMANDE DES CERTIFICATS** logiciels nécessaires pour les piliers du Ségur numérique,

- **APPUI AUX START-UPS ET NOUVEAUX ENTRANTS** sur le marché de la e-santé,

- **CRÉATION D'UNE COMMUNAUTÉ INTEROPÉRABILITÉ** sur la région,

- **ORGANISATION DE SESSIONS DE TESTS** d'interopérabilité (projectathons) à l'échelle territoriale et/ou régionale.



EXEMPLES DE PROJETS

- **PROMOUVOIR** le recours aux flux et technologies identifiés par le Ségur du numérique dans les échanges.

Par exemple : intégrer l'Identité Nationale de Santé (INS) dans les flux d'identités patient, utiliser la MSS pour échanger de la donnée de santé, transmettre des comptes rendus de biologie en CDAR2 N3...)

- **EXPLIQUER** les volets de contenus du Cadre d'Interopérabilité des Systèmes d'Information de Santé (CI-SIS)

- **ACCOMPAGNER/CONSEILLER** les structures dans leurs projets de standardisation des échanges pour répondre à leur besoin métier

- **FORMALISER ET REMONTER LES BESOINS** des professionnels pour faire évoluer le CI-SIS le cas échéant



NOUS CONTACTER

interopabilite@esante-paysdelaloire.fr
02 44 76 13 90

www.esante-paysdelaloire.fr

Suivez-nous sur les réseaux !  



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

